Professionnels

Bilan de compétences

Vos collaborateurs ont besoin de faire le point sur sur leur vie professionnelle ? Vous souhaitez faire évoluer leurs emplois et/ou créer de la mobilité au sein de vos services ?

24 heures pour faire le point sur la carrière et compétences professionnelles de vos collaboratrices et collaborateurs.

En tant qu'employeur, quels sont les intérêts ?

- Identifier les souhaits d'évolution ou de mobilité de vos collaboratrices et collaborateurs
- Mieux connaître leurs compétences
- Initier une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) dans l'entreprise.
- Élaborer un plan de développement des compétences « sur-mesure ».
- Préparer une validation des acquis de l'expérience (VAE).

Pourquoi choisir l'Université Rennes 2 :

- 1er rendez-vous gratuit et sans engagement
- 20 heures de face à face
- Une équipe de 3 psychologues du travail
- Proximité du métro Villejean
- Centre intégré au Service Formation Continue & Alternance

Quelles sont les démarches à effectuer ?

Vous pouvez proposer un bilan de compétences à votre salariée ou salarié pendant la durée du contrat de travail :

- Dans le cadre d'un plan de développement des compétences.
- Dans le cadre d'un congé de reclassement
- Dans le cadre du compte personnel de formation

Contactez nous pour avoir plus d'informations

Contact
Service Formation Continue & Alternance
sfca@univ-rennes2.fr
02 99 14 20 36